



Dossier de l'OHI n° AB-2

LETTRE CIRCULAIRE 23/2018
6 mars 2018

**COMITE INTERNATIONAL FIG/OHI/ACI SUR LES NORMES DE COMPETENCE POUR LES
HYDROGRAPHES ET LES SPECIALISTES EN CARTOGRAPHIE MARINE (IBSC) -
POSTE A POURVOIR POUR UN REPRESENTANT DE L'OHI**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Le professeur Dr. Nicolas Seube, qui a été soutenu par le *Service Hydrographique et Océanographique de la Marine* (SHOM) en tant que représentant de l'OHI à l'IBSC depuis 2011, nous a informé qu'en raison de ses fonctions actuelles, il n'est plus en mesure de continuer en tant que membre et qu'il a donc décidé de quitter son poste au sein de l'IBSC.

2 Le Secrétariat de l'OHI souhaite remercier le professeur Seube pour sa contribution aux travaux de l'IBSC pendant la période au cours de laquelle il a servi en tant que représentant de l'OHI, ainsi que le SHOM pour le soutien apporté depuis 2011.

3 Conformément aux procédures en vigueur, le Secrétariat de l'OHI demande à présent aux Etats membres d'envisager la nomination d'un expert ayant les qualifications et l'expérience requises pour le poste vacant de représentant de l'OHI à l'IBSC. Les candidats doivent être en mesure de démontrer qu'ils possèdent une expérience et une expertise appropriées qui seront précieuses pour les travaux du comité.

4 Les membres du comité doivent être présents à chaque réunion et mener des travaux par correspondance entre les réunions. Le candidat sélectionné doit assister à la 42^{ème} réunion de l'IBSC qui se tiendra en mars/avril 2019 (les dates et lieu exacts doivent encore être déterminés).

5 Les Etats membres doivent également prendre bonne note du fait que l'OHI ne subventionne pas la participation de ses représentants. Les organisations dont dépendent les représentants de l'OHI pourvoiront aux frais inhérents à leurs activités de membre du comité. Sous réserve de la disponibilité de fonds au sein du fonds de l'IBSC qui est financé par le biais de redevances appliquées à la soumission de programmes aux fins d'homologation, un soutien partiel peut être fourni aux membres du comité pour leur participation aux réunions et pour effectuer des visites des sites.

6 Le mandat et les règles de procédure de l'IBSC sont mis à disposition dans la section IBSC du site web de l'OHI.

7 Un formulaire de candidature est fourni en annexe. Les candidatures doivent inclure le curriculum vitae détaillé du candidat et doivent parvenir au Secrétariat de l'OHI (cl-lc@iho.int) **avant le 10 juin 2018**.

8 Le Secrétariat de l'OHI devra examiner les candidatures reçues et, en liaison avec le président de l'IBSC, M. Adam Greenland (Nouvelle-Zélande), confirmera le nouveau membre de l'IBSC ou, si nécessaire, consultera les Etats membres afin de contribuer à la sélection.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général

Mustafa IPTES
Directeur

Annexe : Formulaire de candidature

**COMITE INTERNATIONAL FIG/OHI/ACI SUR LES NORMES DE COMPETENCE POUR LES
HYDROGRAPHES ET LES SPECIALISTES EN CARTOGRAPHIE MARINE (IBSC)**

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

(A renvoyer au Secrétariat de l'OHI cl-lc@iho.int avant le 10 juin 2018)

Note : les cases s'agrandissent au fur et à mesure de la saisie des réponses

Etat membre :

**Souhaitez-vous proposer la candidature d'un expert qui
deviendrait membre de l'IBSC ?**

OUI ou NON ?

Si la réponse est OUI :

Nom :

Courriel :

Commentaires :

Signature :

Date :

Pièce jointe : CV du candidat proposé.